

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Art-création I	
Code	2AV15	AAV303753F19
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 3	
Crédits ECTS	8	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Ce module vise à la construction d'une démarche personnelle et au développement d'un langage artistique par la pratique d'un ou de plusieurs médiums. Une semaine de workshop a pour objectif d'élargir le contexte et de confronter directement l'étudiant-e à la pratique et la réflexion d'un-e artiste invité-e. Le module permet ainsi d'acquérir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la capacité à développer les bases d'un vocabulaire artistique personnel et son articulation, en adéquation avec le médium impliqué ; • la capacité à développer un travail artistique dans des délais volontairement courts, sous la contrainte d'une guidance tutoriale tout en maintenant une singularité propre.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement:</p> <p>a) Projet personnel (1 jour hebdomadaire): développement du travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur-e-s et intervenant-e-s de la filière.</p> <p>b) Semaine spéciale (1 semaine): conceptualisation et réalisation d'un travail personnel dans un laps de temps d'une semaine sous la direction et l'assistance d'un-e intervenant-e.</p>
Modalités d'évaluation et de validation	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
Enseignants	<p>a) professeur-e-s et intervenant-e-s du BA Arts Visuels</p> <p>b) intervenant-e externe</p>

Responsable du module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	3 juillet 2019	par	Stéphane Kropf